

PROCURATION POUR SIGNATURE D'ACTE NOTARIÉ

Le mandant (personne représentée)

Nom, prénom : _____

Né(e) le : _____ à : _____

Adresse : _____

Profession / situation matrimoniale : _____

Le mandataire (personne qui signera)

Nom, prénom : _____

Né(e) le : _____ à : _____

Adresse : _____

Pouvoirs donnés

Le mandant donne pouvoir au mandataire de le représenter à l'effet de : ☐ VENDRE ☐ ACQUÉRIR le bien immobilier suivant :

Désignation et adresse du bien : _____

Prix (chiffres et lettres) : _____

Et à cet effet : signer l'acte authentique et tous avenants, recevoir ou verser les fonds par la comptabilité du notaire, élire domicile, faire toutes déclarations, et généralement accomplir tout ce qui sera nécessaire à la réalisation de l'opération aux charges et conditions qu'il jugera convenables, dans la limite des présentes.

Forme et validité

Important : la procuration sous seing privé est admise pour un acte de VENTE. Elle doit en principe être authentique (reçue par un notaire) pour une DONATION, une hypothèque, ou lorsque l'acte l'exige. La signature du mandant doit souvent être légalisée en mairie ou certifiée — votre notaire vous précisera la forme requise et fournira généralement son propre modèle : la présente procuration est un support préparatoire.

Le mandant (signature précédée de « Bon pour pouvoir »)

Fait à : _____

Le : _____

Signature : _____

Le mandataire (acceptation)

Fait à : _____

Le : _____

Signature : _____